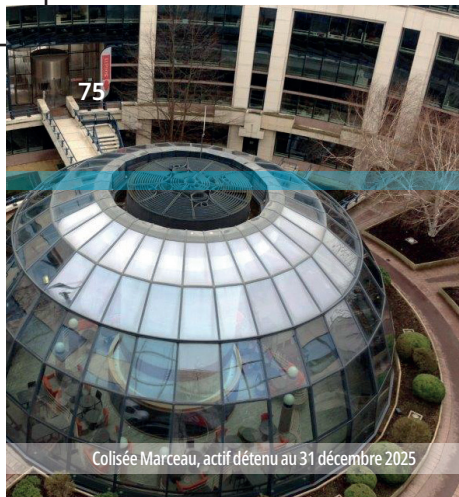




Colisée Marceau, actif détenu au 31 décembre 2025

## Bulletin d'information 2<sup>nd</sup> semestre 2025

Période analysée : 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025

Valable du : 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 juin 2026

**Amundi**  
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

# Génépière

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

**Avertissement :** Ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque de perte en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection du capital, des revenus et de la liquidité / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / La distribution n'est pas garantie / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Chiffres clés<sup>(1)</sup> au 31/12/2025



Distribution<sup>(2)</sup> par part  
du semestre

**2,37 € T3 / 1,07 € T4**



Taux d'occupation  
Financier annuel

**85,54%**



Prix de souscription :

**180,00 € par part**

Prix de retrait :

**165,60 € par part**

Valeur de réalisation<sup>(4)</sup> :

**511,7 M€**

Valeur de reconstitution<sup>(4)</sup> :

**591,7 M€**

Capitalisation : **637,3 M€**

Endettement : **269,4 M€**



Nombre d'immeubles

**150**

Surface du patrimoine

**217 871 m²**



Note ESG<sup>(3)</sup> au 30/06/2025

**51/100**



Nombre de parts

**3 540 706**



Nombre d'associés

**9 004**

## Edito

Chers associés,

Malgré des tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient, guerres commerciales), la zone euro a conservé en 2025 une dynamique économique positive mais hétérogène. La Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs au deuxième semestre dans un contexte inflationniste modéré. L'investissement en immobilier d'entreprise européen a poursuivi une légère reprise sur 9 mois (~114 Md€), restant environ 25 % sous la moyenne décennale. Les investisseurs ont continué de diversifier leurs allocations en diminuant la part des bureaux. En France, des transactions majeures ont animé le marché, mais l'instabilité politique et les tensions budgétaires ont pu ralentir des prises de décisions. En Île-de-France, la demande de bureaux recule de 9 % en glissement annuel en 2025, en fin d'année la vacance y dépasse 10 % et les mesures d'accompagnement atteignent 30,3 % pour les locaux supérieurs à 1 000 m². Source : Amundi Immobilier, Amundi Institute, brokers, Immostat.

Le taux d'occupation de Génépière s'élève à 84,7 % au second semestre 2025 contre 86,39 % au semestre précédent, cette baisse est principalement liée à deux actifs situés à la Défense et au Pays-Bas. Les relocations de ce semestre représentent 3 567 m² et un loyer annuel de 1,47 M€. Elles n'ont pas compensé les congés enregistrés pour un total de 9 736 m² équivalant à 3,1 M€ de loyer annuel.

Les principales relocations conclues ce semestre par votre SCPI sont :

- La prise à bail sur l'immeuble sis 10 bd des Frères Voisin à Issy-les-Moulineaux d'un acteur de l'audiovisuel public
- Le renouvellement d'un bail par un cabinet d'avocat au 2 rue Ancelle à Neuilly-sur-Seine
- La renégociation d'un bail sur la Tour Egée à la Défense avec restitution d'une partie des surfaces

Ce semestre, deux actifs ont été cédés :

- Un commerce à St Tropez a été cédé pour 3,8 M€ (voir encadré)
- Un portefeuille de commerces en Allemagne dont Génépière détenait 0,9 % pour un montant de 0,5 M€ le 31/10/2025.



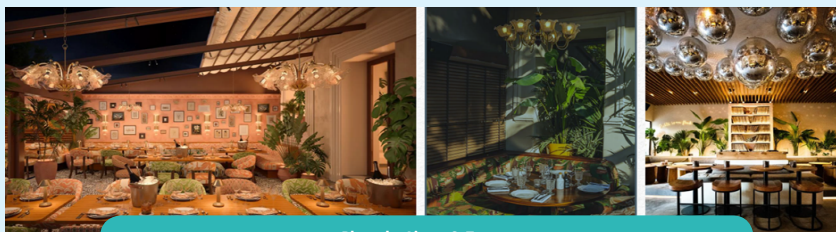
### Michaël Sourp, Asset Manager

Cet actif « historique » de la SCPI GENEPIERE a toujours bénéficié d'une visibilité importante car c'est un endroit emblématique de St Tropez et de la Place Des Lices connue de tous pour ses fameuses parties de pétanques très médiatisées par la presse « people ».

Au fil du temps et surtout ces derniers mois, nous avons reçu des marques d'intérêts pour son acquisition, notamment par des acteurs locaux, très identifiés dans l'activité et la notoriété de Saint-Tropez.

Actif de qualité, seule une offre le valorisant fortement, a retenu notre attention.

Nous avons pu ainsi céder cet actif 35 % au-dessus de la dernière expertise ce qui lui confère un rendement effectif de 3,35 %, ce qui fait du prix de cette cession, l'un des plus élevé pour la ville de Saint-Tropez rapporté à la surface.



Place des Lices - St Tropez

L'expertise du patrimoine de votre SCPI se stabilise avec une variation de -1,07 % par rapport au 30 juin 2025. Pour l'année 2026, Génépière souhaite réduire la part « bureau » de son allocation au profit d'actifs diversifiés (santé, commerce, hôtellerie...).

Fin 2025, les parts en attente de retrait représentent 5,87 % du nombre total de parts. L'Assemblée Générale du 20 novembre 2025 a validé les conditions d'éligibilité au Fonds de Remboursement.

Après avoir maintenu le niveau de distribution depuis plusieurs années, en utilisant les plus-values de cession réalisées antérieurement, la SCPI a décidé d'ajuster la distribution à son résultat et aux projections anticipées pour les années futures, qui se traduit par des distributions de 7,12 € par part sur les 3 premiers trimestres 2025 et 1,07 € par part pour le 4<sup>ème</sup>. Ainsi la distribution annuelle atteint 8,19 € par part en 2025. Au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, la distribution prévisionnelle est de 1,62 € par part et devrait rester stable au cours des trimestres suivants.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous présentons nos meilleurs voeux pour 2026.

Bien cordialement,

**Anne Duperche-Rabant, Gérant de la SCPI**

(1) Source : Amundi Immobilier.

(2) Avant prélèvement d'impôts sur revenus financiers.

(3) Environnement, Social et Gouvernance

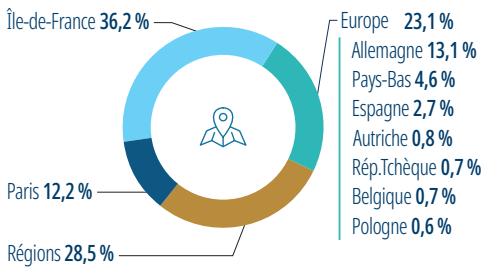
(4) Valeur de réalisation : somme des valeurs vénale des immeubles et de la valeur des autres actifs.  
Valeur de reconstitution : valeur de réalisation augmentée des frais et droits d'acquisition.



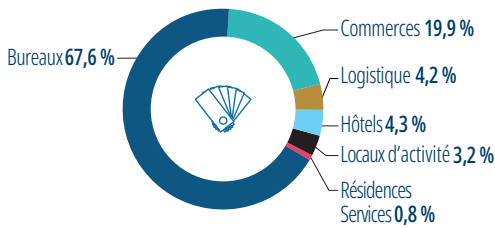
Le patrimoine immobilier de la SCPI\*

150 immeubles / 217 871 m  

R  partition g  ographique au 31/12/2025



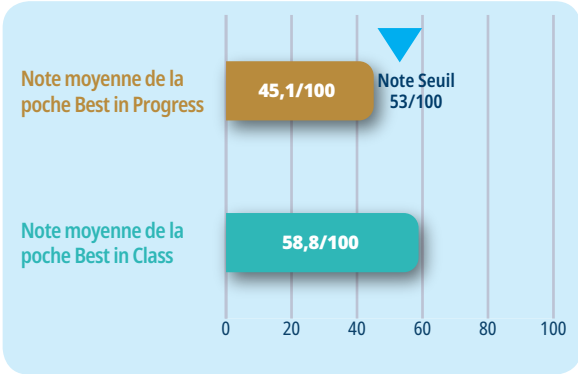
R  partition sectorielle au 31/12/2025



Note ESG 2025\* du patrimoine immobilier (Environnement/Social/Gouvernance)



Notation des poches Best In Progress et Best In Class



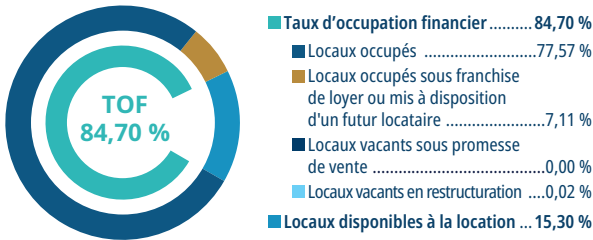
En d  cembre 2025, le fonds G  n pierre a obtenu le renouvellement de son label ISR immobilier, confirmant la r  alisation des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d  finis au d  but du cycle en 2022. Le label est reconduit pour une p  riode de trois ans. Dans le cadre de cette r  vision, l'ensemble des actifs a fait l'objet d'une nouvelle notation ESG, bas  e sur une m  thodologie actualis  e : la note seuil a   t   fix  e    53/100 (contre 58/100). Concr  tement, la moyenne pond  r  e (par la valeur des actifs) de la poche « Best in Progress » devra atteindre cette note d'ici    2028.

Pour y parvenir, des plans d'am  lioration cibl  s seront d  ploy  s sur les immeubles afin d'en renforcer la performance extra-financi  re.

\* Donn  es au 30/06/2025.

Activit   locative du 2   semestre 2025\*

Taux d'occupation financier (TOF)



TOF : rapport entre le montant des loyers factur  s et le total des loyers qui seraient factur  s si l'ensemble du patrimoine   tait lou  . Calcul   suivant les recommandations de l'ASPIIM (Association fran  aise des Soci  t  s de Placement Immobilier) pour permettre la comparaison entre SCPI. Il met en   vidence les actifs disponibles    la location.

Taux encaissement des loyers\*\* : 94,58 %  
Loyers encaiss  s : 20,6 M  

\*\* % de loyers encaiss  s du semestre au 31/12/2025.

Situation Locative



Locations

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Nombre de baux sign  s   | 68    |
| Surface (m  )            | 3 567 |
| Montant des loyers (K  ) | 1 470 |

Principales locations

|                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 boulevard des Fr  res Voisin - 92130 Issy-les-Moulineaux (via Ergamundi) - 772 m   - bail de 9 ans et 6 mois ferme |
| 2-8 rue Ancelle - 92200 Neuilly-sur-Seine (via la sci MPA) - 517 m   - bail de 9 ans ferme                            |
| 5-7 Esplanade de la D  fense - 92400 Courbevoie (via la sci Hold) - 418 m   - baux de 9 ans ferme et 10 ans ferme     |



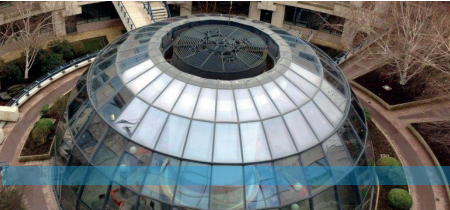
Lib  rations

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Nombre de lib  rations   | 72    |
| Surface (m  )            | 9 736 |
| Montant des loyers (K  ) | 3 082 |

Principales lib  rations

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 247 avenue Paul-Vaillant Couturier - 93000 Bobigny (en indivision) - 4470 m   de bureaux |
| 9-11 all  e de l'Arche - 92400 Courbevoie (via la sci Seo) - 809 m   de bureaux          |
| 14 boulevard des Fr  res Voisin - 92130 Issy-les-Moulineaux - 723 m   de bureaux         |

\*Source Amundi Immobilier



Distributions 2025\*

|                                                                                |             | T1       | T2       | T3       | T4       | Total  |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------|----------|----------|----------|--------|
| Distribution brute                                                             | A+B         | 2,42     | 2,41     | 2,42     | 1,11     | 8,36   |
| =Distribution avant imp t sur revenus financiers                               | A           | 2,37     | 2,38     | 2,37     | 1,07     | 8,19   |
| + Imp ts pay s par la SCPI pour le compte de l'associ                          | B= (a)+(b)  | 0,05     | 0,03     | 0,05     | 0,04     | 0,17   |
| • Imp t pay  sur la plus value immobili re des cessions d'actifs(2)            | (a)         | 0,00     | 0,00     | 0,00     | 0,00     | 0,00   |
| • Imp t pay  sur les revenus locatifs provenant des actifs situ s   l' tranger | (b)         | 0,05     | 0,03     | 0,05     | 0,04     | 0,17   |
| • Imp t pay  sur les revenus financiers en France(3)                           | (c)         | 0,06     | 0,11     | 0,06     | 0,07     | 0,30   |
| Distribution vers e apr s imp t sur revenus financiers(3)                      | C = A - (c) | 2,31     | 2,27     | 2,31     | 1,00     | 7,89   |
| Montant des revenus financiers                                                 |             | 0,21     | 0,37     | 0,20     | 0,27     | 1,05   |
| Date de versement du dividende                                                 |             | 22/04/25 | 21/07/25 | 20/10/25 | 20/01/26 |        |
| Distribution brute                                                             | A+B         | 2,42     | 2,41     | 2,42     | 1,11     | 8,36   |
| - dont revenus r currents en %                                                 |             | 90,15%   | 85,06%   | 78,12%   | 96,38%   | 88,16% |
| - dont revenus non r currents (4) en %                                         |             | 7,86%    | 13,69%   | 19,82%   | 0,00%    | 9,81%  |
| - dont imp ts pay s par la SCPI pour les compte de l'associ (5) en %           | (a+b)/(A+B) | 2,07%    | 1,24%    | 2,06%    | 3,62%    | 2,03%  |

Performances 2025

| Taux de Rendement Interne (1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| TRI 10 ans (2015 - 2025)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0,36 %  |
| Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette du placement est nulle (les flux actualis s de d caissement et d'encaissement se compensent).                                                                                                                                                                                                                            |         |
| Performance globale annuelle (1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |         |
| 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | -1,38 % |
| La performance globale annuelle de l'ann e N est  gale au rapport entre (Distribution brute de l'ann e N + (prix de souscription au 01/01/N+1 - prix de souscription au 01/01/N) et le prix de souscription au 01/01/N.                                                                                                                                                                                          |         |
| Taux de distribution(1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |         |
| 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4,38 %  |
| Le taux de distribution pour l'ann e N est  gal au rapport entre la distribution brute vers e au titre de l'ann e N (avant pr l vement lib ratoire et autre fiscalit  pay e par le fonds pour le compte de l'associ , en France ou   l' tranger et incluant les acomptes exceptionnels ainsi que la quote-part de plus-values distribu es) et le prix de souscription au 01/01/N (191   par part au 01/01/2025). |         |
| Distribution brute : 8,36   par part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |
| - dont revenus non r currents (4) : 0,82   par part (9,81 %)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |         |
| - dont imp ts pay s par la SCPI pour le compte de l'associ  (5) : 0,17   par part (1,98 %)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         |
| Pour information, le taux de distribution sur la base du prix de souscription actuel de 180   par part (depuis le 31 mars 2025) est de 4,64%.                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |

\*Source Amundi Immobilier ; (1) Valeurs au 31/12/2025 ; (2) En cas de vente d'un immeuble par la SCPI, les associ s sont redevables de l' ventuel imp t sur la plus-value. Pour les associ s personnes physiques ou morales non assuj t es   l'imp t sur les soci t s, l'imp t est pr lev  directement par le notaire, lors de la vente de l'immeuble, la fiscalit  est pay e directement par la SCPI pour le compte de l'associ . Pour les associ s qui ne sont pas, en tout ou partie, assuj t s   cet imp t en raison de leur statut fiscal, une distribution de r gularisation est r alis e ; (3) S'agissant des associ s personnes physiques r sidentes en France, ces revenus financiers sont soumis au pr l vement forfaitaire de 30 % : imposition   l'imp t sur le revenu au taux de 12,8 % (sauf cas de dispense justifi ) et pr l vements sociaux au taux de 17,2 %. Le montant mentionn  est un montant moyen calcul  pour une part en jouissance sur la p riode. Ces retenues   la source viennent en d duction du montant distribu  par la SCPI. Ces chiffres peuvent varier selon la situation fiscale et les conditions d'imposition   l' tranger des dividendes per us par les porteurs. (4) La distribution non r currente comprend la distribution de plus-values de cessions d'immeubles ainsi que le recours au report   nouveau ; (5) Imp ts pay s sur les plus-values des cessions d'actifs et sur les revenus locatifs provenant des actifs situ s   l' tranger (n'int gre pas les imp ts pay s sur les revenus financiers en France). Quant   l'imposition des dividendes  ventuels per us de l' tranger, l'imp t  tranger peut  tre neutralis  en France afin d' viter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concern s. Le traitement fiscal d pend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre   chaque associ . Le dispositif fiscal est susceptible d' voluer. Les porteurs ayant investi via des unit s de compte (UC) ne b n ficient pas directement des cr dits d'imp t  ventuels, ceux-ci  tant attribu s   l'assureur.

March  des parts

|                                       | 1 r trimestre | 2  trimestre | 3  trimestre | 4  trimestre | Total 2025      |
|---------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Souscriptions                         |               |              |              |              |                 |
| Nombre de parts                       | 114           | 378          | 610          | 55           | 1 157           |
| Prix de souscription ( )              | 191           | 180          | 180          | 180          | 191 / 180*      |
| Montant ( )                           | 21 774,00     | 68 040,00    | 109 800,00   | 9 900,00     | 209 514,00      |
| Demande de retraits compens es        |               |              |              |              |                 |
| Nombre de parts                       | 114           | 483          | 610          | 55           | 1 262           |
| Prix de retrait ( )                   | 175,7         | 165,6        | 165,6        | 165,6        | 175,72 / 165,6* |
| Montant ( )                           | 20 032,08     | 79 984,80    | 101 016,00   | 9 108,00     | 210 140,88      |
| Nombre de parts en attente de retrait | 161 333       | 173 504      | 193 490      | 207 816      | 207 816         |

Capital social : 3 540 706   au 31 d cembre 2025.  
March  de gr    gr  : aucune part n'a  t   chang e de gr    gr  au cours du 2  semestre 2025.

Modalit s de souscription et de retrait

\*Souscription de parts : depuis le 31 mars 2025 le prix de souscription est de 180,00   (commission de souscription incluse) et le prix de retrait est de 165,60  . Le minimum de souscription est d'une part. Les parts souscrites porteront jouissance   compter du 1 r jour du 3  mois suivant la date de souscription.  
Retrait et cession de parts : deux possibilit s offertes aux associ s :

- Retrait des parts (vente des parts par l'associ ) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur d termin  par la Soci t  de Gestion (prix de souscription diminu  de la commission de souscription). La demande de retrait ne peut  tre satisfaite que si elle est compens e par des souscriptions.  
Un associ  ne peut passer qu'un ordre de retrait   la fois et ne peut d poser un nouvel ordre de retrait que lorsque le pr c dent a  t  totalement satisfait ou annul . Les parts retir es perdent jouissance   compter du premier jour du mois suivant le retrait.
- Cession des parts de gr    gr  : s'effectue directement entre les associ s et sans intervention de la Soci t  de Gestion,   des conditions librement d battues entre le c dant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui ach te).





## À savoir ce semestre



### Assemblée Générale

Le 20 novembre 2025, une Assemblée Générale Ordinaire de votre SCPI GENEPIERRE s'est tenue, et l'unique résolution à caractère ordinaire a été adoptée à la majorité.

La date de l'Assemblée Générale annuelle de votre SCPI GENEPIERRE vous sera communiquée dans le bulletin trimestriel du 31 mars 2026.

Nous vous rappelons que vous pouvez voter soit en étant présent à l'Assemblée Générale, soit par vote électronique (connectez-vous à votre espace privé <https://espace-privé.amundi-immobilier.com/login> muni de votre numéro d'associé), soit par correspondance, soit par procuration à l'aide du bulletin de vote qui sera joint à la convocation.

### Renouvellement du Conseil de Surveillance

Le présent Conseil de Surveillance a été nommé lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 pour un mandat de trois exercices.

Aucun mandat ne venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale, il n'y a donc pas d'appel à candidature pour l'année 2026. Nous vous informons par avance que le Conseil de Surveillance sera intégralement renouvelé en 2027.

### Informations fiscales pour vos déclarations de revenus 2025 et l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) au 01/01/2026

Elles seront disponibles sur votre Espace privé fin 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'avril et envoyées par voie postale au cours de la 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril.

## Fiscalité

### Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

**Revenus :** les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles et des revenus financiers issus du placement de la trésorerie disponible. Les revenus financiers 2025 sont soumis à une imposition forfaitaire de 30 % composée de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % au titre d'impôt sur le revenu.

**Plus-values immobilières (PVI) :** dans le cas de cession de parts, l'impôt sur la PVI est déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé. La Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la PVI. Dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, la Société de Gestion établit la déclaration et paie l'impôt sur la PVI pour le compte de chacun des associés.

**Impôt sur la fortune immobilière (IFI) :** il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n.

## Dématérialisation

Tous vos documents sont disponibles sur votre Espace Privé : <https://espace-privé.amundi-immobilier.com/login>. Conformément à la législation et afin de réduire les coûts d'impression et d'envoi des documents papier, nous vous invitons à **opter pour le vote en ligne aux Assemblées générales** (avant fin mars 2026 pour les AG 2026) et à **vous abonner aux e-documents** (bulletins semestriels, bordereaux de distribution, IFU, courriers...). Ces deux actions sont indépendantes, **consultez le mode opératoire disponible dans votre Espace Privé**.

**GÉNÉPIERRE :** Visa AMF n° 20-03 du 24 janvier 2020.

**Amundi Immobilier :** 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France / Site internet : [www.amundi-immobilier.com](http://www.amundi-immobilier.com) / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

Conception graphique Art'6 - Crédit photo : MyPhotoAgency.



Votre site : [amundi-immobilier.com](http://amundi-immobilier.com)

Votre espace privé : [espace-privé.amundi-immobilier.com](https://espace-privé.amundi-immobilier.com)

### Nous contacter



[associe-amundi-immobilier@amundi.com](mailto:associe-amundi-immobilier@amundi.com)



**04 90 87 96 28**

lundi-vendredi (09h00-16h45)



**Amundi Immobilier - Gestion des associés**  
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex 9